|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Ministry of Education**315 Front Street WestToronto ON  M7A 0B8 | **Ministère de l'Éducation**315, rue Front OuestToronto ON  M7A 0B8 | Ontario Logo |
| **Memorandum to:**  | Directors of EducationSecretary-Treasurers of School Authorities |   |
| **From:** | Yael GinslerAssistant Deputy MinisterStudent Achievement DivisionDenys GiguèreAssistant Deputy MinisterFrench-Language Teaching, Learning and Achievement Division |   |
| **Date:** | October 29, 2021 |   |
| **Subject:**  | **Guidance on Assessment, Evaluation and Reporting for the 2021-22 School Year** |   |

We are writing to provide guidance and reminders on assessment, evaluation and reporting, including adjustments to *Growing Success* for the 2021-22 school year, as outlined in the 2021: B07 released on May 4, 2021.

**Electronic Signatures**

As communicated in the 2021: B07 memo, boards may allow for electronic signatures to be used by school principals (or their delegate) on the Communication of Learning and report cards, in accordance with their own policies. School boards should determine the appropriate means for sending the report card to students and families, either in paper or electronic copy, giving consideration to issues such as privacy, security, and safety.

Paper copies should be provided at the parent’s request. Schools continue to be required to file a signed copy of all report cards in the student's Ontario Student Record.

**Kindergarten**

**Reporting for Kindergarten**

The Communication of Learning: Initial Observations provides parents/guardians with an overview of initial observations of their child’s learning and early evidence of growth in learning related to the overall expectations of the Kindergarten Program. This formal communication with parents/guardians also provides information about appropriate next steps to further the child’s learning. It serves as a basis for discussion with parents/guardians and as a support for parents’/guardians’ ongoing participation in their child’s learning.

For the 2021-22 school year, the Initial Observations – issued between October 20 to November 20 – may also describe the child’s transition to the new school year, including new health and safety measures.

School boards may wish to include the following statement on the Kindergarten Communication of Learning: Initial Observations and Communication of Learning:

*This reporting period reflects learning that has occurred in a modified learning environment as required by public health guidelines.  Ongoing communication with your child’s educator will provide additional information pertaining to progress throughout the term.*

**Elementary**

**Elementary Progress Report Card**

As in previous years, the information included on the 2021-22 Elementary Progress Report should show a student’s general progress in working towards the achievement of the curriculum expectations in all subject areas.

School boards are reminded that Growing Success (2010) allows for flexibility to issue the Elementary Progress Report any time between October 20 and November 20. School boards may wish to include the following statement on the Elementary Progress Report:

*This reporting period reflects learning that has occurred in a modified learning environment as required by public health guidelines. Ongoing communication with your child’s teacher will provide additional information pertaining to student progress throughout the term.*

**Secondary**

**Reporting Schedules for the 2021-22 School Year**

If boards are using semestered, modified semestered or full-year non-semestered school year calendar models, no changes to the reporting schedules are required.

There are also no changes to the current reporting schedule for school boards using the following alternative timetable models: quadmester and octomester. However, school boards should note the following considerations:

* The current four reporting periods identified in *Growing Success* continue to apply. Each reporting period will include final marks, comments and learning skills/work habits ratings for courses that students have completed during that period.
* Recognizing that students and families should have accurate information about a student’s progress, teachers should share a “mark-to-date” at the midpoint of the course. Special consideration should be given to ensuring continuous communication with students, and their parents/guardians, who are not yet meeting minimum course expectations and are at risk of not earning a credit. There is no requirement for written mid-term reports for school boards using the quadmester or octomester timetable models.
* While no formal mid-term report would be issued for courses in quadmester or octomester timetable model, “*communication with parents/guardians and students about student achievement should be continuous throughout the course, by means such as parent-teacher or parent-student-teacher conferences, portfolios of student work, student-led conferences, interviews, phone calls, checklists, and informal reports*.” (Growing Success, p. 54)
* A formal mid-term report (including a mid-term mark and comment), should be provided on the Provincial Report Card for any courses that are running in a semester, modified semester or full-year non-semestered timetable model.

**Assessment of Social-Emotional Learning Skills**

As referenced in the New Grade 9 Math Course Release memo of June 9, 2021, beginning in the 2021-22 school year, schools are asked not to assess, evaluate or report on the overall expectations related to social-emotional learning skills in the new Grade 9 math course, as well as in *The Ontario Curriculum, Grades 1-8, Mathematics (2020)* and *The Ontario Curriculum, Grades 1-8, Health and Physical Education (2019)*. It is the ministry’s expectation that instruction of the social-emotional learning skills will continue while educators engage in ongoing professional learning.

**Course Withdrawal**

Withdrawal dates typically occur within five days of the issuing of the first (mid-term) report card. For the 2021-22 school year, course withdrawal dates should be determined based on the completion of approximately 75% of the total course hours. School boards should communicate the course withdrawal date to all students and parents/guardians. For students that withdraw from a Grade 11 or 12 course after the posted deadline or “drop date,” the course would be recorded on their Ontario Student Transcript (OST).

**Final Marks**

Growing Success(2010), provides that thirty per cent of the final grade for secondary courses is based on a final evaluation administered at or towards the end of the course. This evaluation is based on evidence from one or a combination of the following: an examination, a performance, an essay, and/or another method of evaluation suitable to the course content.

As communicated in the 2021: B07 memo, for 2021-22 school year, school boards will continue to have flexibility to determine final evaluation for up to 30% of a student’s final mark. School boards can determine whether they require a final evaluation and its value in the determination of a final grade of up to 30%.

**Credit Recovery**

There has been no change to Credit Recovery for the 2021-22 school year. As per Growing Success (2010), boards and schools should make credit recovery programs available to students who have been unsuccessful in achieving the expectations of a course. School boards are reminded of the Credit Recovery limitations as outlined in Growing Success (p. 88).

Additional information about Credit Recovery can be found in Chapter 10 of Growing Success (2010).

**Ontario Secondary School Literacy Test (OSSLT)**

As communicated in the 2021: B07 memo, students graduating in the 2021-22 school year are exempted from the literacy graduation requirement. With respect to notations for the report card and the Ontario Student Transcript, schools are expected to follow these requirements:

* For graduating students who have successfully completed the literacy graduation requirement, the box labelled "Successfully Completed" on the Ontario Student Transcript should be checked off.
* For students graduating in the 2021-22 school year who did not complete the literacy requirement, the “N/A” box should be checked off on the Ontario Student Transcript to indicate exceptional circumstances.
* The standard note “*For students graduating in the 2021-22 school year, the Minister of Education has waived the literacy graduation requirement*” should be  used for inclusion on the “For School Use” section of the Ontario secondary report card template.

The literacy graduation requirement will be restored for students graduating in the 2022-23 school year. Students in Grades 10 and 11 and non-graduating students, including those who are learning remotely, are required to work towards the literacy graduation requirement, through participating in the OSSLT, adjudication or the Ontario Secondary School Literacy Course (OSSLC).

While Grades 10 and 11 and non-graduating students are encouraged to take the OSSLT, to provide maximum flexibility for students to acquire the literacy graduation requirement, particularly for students who may not be able to enter a school building, they can be enrolled in the OSSLC or be provided with an adjudication without having an unsuccessful attempt at the OSSLT.

EQAO will provide a Fall 2021 administration of the OSSLT in addition to a Spring 2022 administration.

**Education Quality and Accountability Office (EQAO) Assessments**

In 2020-21, EQAO assessments for Grades 3 and 6 were paused while EQAO aligned assessments with the new elementary math curriculum and transitioned to a new online adaptive platform. Field tests were provided for the new online Grade 9 math assessment and the online OSSLT.

As communicated in the 2021: B07 memo, in 2021-22, regular EQAO assessments will resume, with the following adaptations:

* All students in Grade 3 and 6 attending in-person learning will participate in the online EQAO math, reading, and writing assessments.
* All students enrolled in Grade 9 math attending learning in-person will write the Grade 9 math assessment. Results of this assessment may count towards up to 10% of the student’s final mark.
* Where applicable, students will continue to receive individual reports.

For EQAO assessments, including the OSSLT, students who are learning remotely and wish to participate in the assessments can, at the discretion of the school board, attend in-person for the purpose of participating in the assessment so long as all applicable health and safety measures can be met.

In closing, we would like to express our thanks and appreciation for your continued efforts to support the best interest of students.

Thank you for your ongoing partnership.

Sincerely,

Yael Ginsler

Assistant Deputy Minister

Student Achievement Division

Denys Giguère

Assistant Deputy Minister

French-Language Teaching, Learning and Achievement Division

c.c:     Executive Director, Association des conseils scolaires des écoles publiques de l'Ontario (ACÉPO)

Executive Director, Association franco-ontarienne des conseils scolaires catholiques (AFOCSC)

Executive Director, Ontario Catholic School Trustees' Association (OCSTA)

Executive Director, Ontario Public School Boards' Association (OPSBA)

Executive Director, Council of Ontario Directors of Education (CODE)

Executive Director and Secretary-Treasurer, Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens (AEFO)

General Secretary, Ontario English Catholic Teachers’ Association (OECTA)

General Secretary, Elementary Teachers’ Federation of Ontario (ETFO)

General Secretary, Ontario Secondary School Teachers’ Federation (OSSTF)

Chair, Ontario Council of Educational Workers (OCEW)

Chair, Education Workers’ Alliance of Ontario (EWAO)

Co-ordinator, Canadian Union of Public Employees – Ontario (CUPE-ON)

Executive Director, Association des directions et directions adjointes des écoles franco-ontariennes (ADFO)

Executive Director, Catholic Principals' Council of Ontario (CPCO)

Executive Director, Ontario Principals' Council (OPC)

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Ministère de l'Éducation**315, rue Front OuestToronto ON  M7A 0B8 | **Ministry of Education**315 Front Street WestToronto ON  M7A 0B8  | Ontario Logo |
| **Note de Service****Destinataires :** | Directrices et directeurs de l’éducation |   |
| **Expéditeurs :** | Denys GiguèreSous-ministre adjointDivision de la réussite, de l’enseignement et de l’apprentissage en langue françaiseYael GinslerSous-ministre adjointeDivision du rendement des élèves |   |
| **Date :** | 29 octobre 2021 |   |
| **Objet :** | **Directives sur l’évaluation et la communication du rendement pour l’année scolaire 2021-2022** |   |

Le présent document a pour but de vous fournir des conseils et des rappels sur l’évaluation et la communication du rendement, y compris sur les ajustements au document du *Faire croître le succès* pour l’année scolaire 2021-2022, comme indiqué dans la note de service 2021: B07 publiée le 4 mai 2021.

**Signatures électroniques**

Tel qu’indiqué dans la note de service 2021: B07, les conseils scolaires peuvent autoriser l’utilisation de signatures électroniques par les directions d’école (ou leurs délégués) sur la communication du rendement et les bulletins scolaires, conformément à leurs politiques. Les conseils scolaires devraient déterminer le moyen approprié d’envoyer le bulletin scolaire aux élèves et aux familles, sur papier ou sous forme électronique, en prenant en considération des questions telles que la sécurité et la confidentialité des renseignements.

Des copies papier seront fournies à la demande des parents, des tutrices et tuteurs. Les écoles sont toujours tenues de classer une copie signée de tous les bulletins scolaires dans le Dossier scolaire de l’Ontario de l’élève.

**La maternelle et le jardin d’enfants**

**Communication du rendement de la maternelle et du jardin d’enfants**

Le *Relevé des apprentissages de la maternelle et du jardin d’enfants* : *observations initiales* vise à fournir aux parents, aux tutrices et tuteurs un aperçu de l’apprentissage de leur enfant et des premières indications de la progression des apprentissages par rapport aux attentes du programme de la maternelle et du jardin d’enfants. Ce relevé officiel destiné aux parents, aux tutrices et tuteurs comprend également de l’information sur les prochaines étapes de l’apprentissage de l’enfant. Il sert d’appui aux parents, aux tutrices et tuteurs afin qu’elles et ils puissent contribuer à l’apprentissage de leur enfant.

Pour l’année scolaire 2021-2022, le relevé *Observations initiales*, remis entre le 20 octobre et le 30 novembre, peut également décrire la transition de l’enfant vers la nouvelle année scolaire, notamment en ce qui concerne les nouvelles mesures de santé et de sécurité.

Les conseils scolaires qui le souhaitent peuvent inclure l’énoncé suivant dans le Relevé des apprentissages de la maternelle et du jardin d’enfants : observations initiales et relevé des apprentissages :

*Ce relevé reflète une étape d’évaluation où les apprentissages ont eu lieu dans un environnement d’apprentissage modifié, conformément aux lignes directrices de la santé publique. Une communication continue avec l’équipe pédagogique de votre enfant vous permettra d’obtenir des renseignements supplémentaires sur les progrès accomplis au cours de l’étape évaluée.*

**Palier élémentaire**

**Bulletin de progrès scolaire de l’élémentaire**

Comme pour les années précédentes, le bulletin de progrès scolaire 2020-2021 doit rendre compte des progrès de l’élève quant aux attentes du programme-cadre dans toutes les matières.

Selon le document *Faire croître le succès*, les conseils scolaires ont une certaine latitude quant à la date de remise du bulletin de progrès scolaire de l’élémentaire, soit entre le 20 octobre et le 20 novembre. Les conseils scolaires pourront inclure l’énoncé suivant dans le bulletin de progrès scolaire de l’élémentaire :

*Ce bulletin de progrès reflète une étape d’évaluation où les apprentissages ont eu lieu dans un environnement d’apprentissage modifié, conformément aux*

*lignes directrices de la santé publique. Une communication continue avec l’enseignante ou l’enseignant de votre enfant vous permettra d’obtenir des renseignements supplémentaires sur les progrès accomplis au cours de l’étape évaluée.*

**Palier secondaire**

**Échéancier des bulletins scolaires pour l’année scolaire 2021-2022**

Si les conseils scolaires utilisent des modèles de calendrier semestriel ou annuel, aucune modification est nécessaire à l’échéancier des bulletins.

De plus, il n’y a pas de changement à apporter au calendrier des bulletins pour les conseils scolaires qui utilisent les modèles de calendrier alternatif suivants : quadrimestre et octomestre. Toutefois, les conseils scolaires devraient prendre en note les considérations suivantes :

* Les quatre étapes d’évaluation identifiées dans le document *Faire croître le succès* continuent d’être en vigueur. Le bulletin scolaire pour chaque étape d’évaluation contiendra des notes finales, des commentaires, ainsi que des cotes liées aux habiletés d’apprentissage et aux habitudes de travail pour tous les cours terminés durant cette étape d’évaluation.
* Pour que l’élève et sa famille disposent de renseignements précis sur les progrès accomplis, le personnel enseignant devrait consigner une note de mi-étape. Il convient d’accorder une attention particulière à la communication continue avec les élèves, ainsi que leurs parents, leurs tutrices et tuteurs, qui ne satisfont pas encore aux attentes minimales du cours et qui risquent de ne pas obtenir de crédit. Les conseils scolaires qui fonctionnent selon un autre modèle d’horaire (p. ex., quadrimestre ou octomestre) ne sont pas obligés de remettre des bulletins de mi-étape.
* Bien qu’aucun bulletin officiel ne soit à remettre à la mi-étape pour les cours livrés selon un autre modèle d’horaire « la communication avec les parents, les tutrices et tuteurs et les élèves au sujet de leur rendement doit être continue tout au long du cours. Les écoles pourront choisir d’organiser des conférences parents/enseignante ou enseignant ou conférences parents/enseignante ou enseignant/élève, d’utiliser un portfolio illustrant le travail de l’élève, d’organiser des conférences dirigées par l’élève, des entrevues, des appels téléphoniques, des listes de vérification ou des rapports informels » (*Faire croître le succès*, p. 65).
* Concernant les autres modèles d’horaire qui comprennent des cours se déroulant sur un semestre entier ou sur une année entière, une note de mi-étape, ainsi que des commentaires devront être fournis sur le bulletin scolaire.

**L’évaluation des habiletés socioémotionnelles**

Comme indiqué dans la note de service du 9 juin 2021 concernant la publication du nouveau cours de mathématiques de la 9e année, à compter de l’année scolaire 2021-2022, les écoles ne sont pas tenues d’évaluer ni de communiquer le rendement des attentes relatives aux habiletés socioémotionnelles dans le nouveau cours de mathématiques de 9e année, ainsi que dans *le curriculum de l’Ontario de la 1re à la 8e année - Mathématiques* (2020) et le *curriculum de l’Ontario, de la 1re à la 8e année - Éducation physique et santé* (2019).Le Ministère s’attend à ce que l’enseignement des habiletés socioémotionnelles se poursuive, tandis que le personnel enseignant participe à de la formation professionnelle continue.

**Abandon de cours**

Les dates d’abandon de cours interviennent généralement dans les cinq jours suivant la remise du premier bulletin (bulletin de mi-étape). Pour l’année scolaire 2021-2022, les dates d’abandon de cours devraient être déterminées en fonction de l’achèvement d’environ 75 % du nombre total d’heures de cours. Les conseils scolaires devront communiquer la date d’abandon de cours à tous les élèves et à leurs parents, tutrices et tuteurs. Pour les élèves qui abandonnent un cours de 11e ou de 12e année après la date limite ou la « date d’abandon » affichée, le cours sera consigné sur leur Relevé de notes de l’Ontario (RNO).

**Notes finales**

*Faire croître le succès (2010)*, prévoit que trente pour cent de la note finale des cours du secondaire sera fondée sur une évaluation finale administrée à la fin ou vers la fin du cours. Cette évaluation est fondée sur des preuves d’apprentissage provenant d’une ou de plusieurs combinaisons, soit : un examen, une tâche ou une activité, une dissertation et/ou une autre méthode d’évaluation appropriée au contenu du cours.

Tel qu’indiqué dans la note de service 2021: B07, pour l’année scolaire 2021-2022, les conseils scolaires continueront à avoir la possibilité de déterminer l’évaluation finale jusqu’à un maximum de 30 % de la note finale de l’élève. Les conseils scolaires peuvent déterminer du caractère obligatoire d’une évaluation finale et sa pondération dans la détermination de la note finale jusqu’à un maximum de 30 %.

**Récupération de crédits**

Aucun changement n’a été apporté à la récupération de crédits pour l’année scolaire 2021-2022. Conformément à la politique *Faire croître le succès* (2010), les conseils scolaires et les écoles devront offrir des programmes de récupération de crédits aux élèves qui n’ont pas réussi à répondre aux attentes d’un cours. Nous rappelons aux conseils scolaires les limites de la récupération de crédits telles qu’elles sont décrites dans le document *Faire croître le succès* (p. 100).

Vous trouverez des renseignements supplémentaires sur la récupération de crédits au chapitre 11 de la politique *Faire croître le succès* (2010).

**Test provincial de compétences linguistiques (TPCL)**

Tel qu’indiqué dans la note de service 2021: B07, les élèves qui obtiendront leur diplôme au cours de l’année scolaire 2021-2022 sont exemptés de l’exigence relative au test de compétences linguistiques. En ce qui concerne les annotations pour le bulletin scolaire et le Relevé de notes de l’Ontario, les écoles doivent respecter ce qui suit :

* Pour les élèves qui obtiendront leur diplôme et qui ont satisfait à l’exigence du test de compétences linguistiques, il faut cocher la case « Réussi » sur le Relevé de notes de l’Ontario.
* Pour les élèves qui obtiendront leur diplôme au cours de l’année scolaire 2021-2022 et qui n’ont pas satisfait à l’exigence du test de compétences linguistiques, il faut cocher la case « S.O. » sur le Relevé de notes de l’Ontario pour indiquer les circonstances exceptionnelles.
* La note « *Pour les élèves qui obtiendront leur diplôme au cours de l’année scolaire 2021-2022, le ministère de l’Éducation a renoncé à l’exigence de réussite au test de compétences linguistiques* » devrait être intégrée à la section « *À l’usage des écoles* » du modèle de bulletin scolaire du secondaire de l’Ontario.

L’exigence relative aux compétences linguistiques sera rétablie pour les élèves qui obtiendront leur diplôme au cours de l’année scolaire 2022-2023. Les élèves de 10e et 11e année et les élèves non-finissants, y compris ceux qui apprennent en mode virtuel, sont tenus de travailler à satisfaire à l’exigence relative aux compétences linguistiques, en participant au TPCL, au processus d’arbitrage ou au Cours de compétences linguistiques des écoles secondaires de l’Ontario (CCLESO).

Bien que les élèves de 10e et 11e année et les élèves non-finissants soient encouragés à passer le TPCL, afin d’offrir un maximum de souplesse aux élèves pour satisfaire à l’exigence relative aux compétences linguistiques, en particulier aux élèves qui ne peuvent pas se rendre à l’école, ils peuvent être inscrits au CCLESO ou bénéficier d’un processus d’arbitrage sans avoir échoué au TPCL.

L’OQRE administrera un TPCL à l’automne 2021 en plus d’en administrer un au printemps 2022.

**Évaluations de l’Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE)**

En 2020-2021, les évaluations de l’OQRE pour les 3e et 6e années ont été mises en pause pendant que l’OQRE alignait les évaluations sur le nouveau programme de mathématiques au primaire et effectuait la transition vers une nouvelle plateforme adaptative en ligne. Des tests pratiques sur le terrain ont été effectués pour la nouvelle évaluation en ligne des mathématiques de la 9e année et le TPCL en ligne.

Tel qu’indiqué dans la note de service 2021: B07, en 2021-2022, les évaluations régulières de l’OQRE reprendront, avec les adaptations suivantes :

* Tous les élèves de 3e et de 6e années qui suivent un apprentissage en présentiel participeront aux évaluations en ligne de l’OQRE en mathématiques, en lecture et en écriture.
* Tous les élèves inscrits au cours de mathématiques de 9e année qui suivent un apprentissage en présentiel passeront l’évaluation en mathématiques de 9e année. Les résultats de cette évaluation peuvent compter pour un maximum de 10 % de la note finale de l’élève.
* Le cas échéant, les élèves continueront de recevoir des rapports individuels.

Pour les évaluations de l’OQRE, y compris le TPCL, les élèves qui apprennent en mode virtuel et qui souhaitent participer aux évaluations peuvent, à la discrétion du conseil scolaire, se présenter en personne pour participer à l’évaluation, à condition que toutes les mesures de santé et de sécurité applicables soient respectées.

En conclusion, nous tenons à exprimer nos sincères remerciements et notre reconnaissance pour vos efforts continus afin de soutenir les intérêts des élèves.

Un grand merci pour ce partenariat continu.

Cordialement,

Denys Giguère

Sous-ministre adjoint

Division de la réussite, de l’enseignement et de l’apprentissage en langue française

Yael Ginsler

Sous-ministre adjointe

Division du rendement des élèves

c. c. :  Directrice générale, Association des conseils scolaires des écoles publiques de l’Ontario (ACÉPO)

Directeur général, Association franco-ontarienne des conseils scolaires catholiques (AFOCSC)

Directeur général, Ontario Catholic School Trustees’ Association (OCSTA)

Directeur général, Ontario Public School Boards’ Association (OPSBA)

Directeur général, Conseil ontarien des directions de l'éducation (CODE)

Directeur général et secrétaire-trésorier, Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens (AEFO)

Secrétaire général, Ontario English Catholic Teachers’ Association (OECTA)

Secrétaire générale, Fédération des enseignantes et des enseignants de l’élémentaire de l’Ontario (FEEO)

Secrétaire général, Fédération des enseignantes-enseignants des écoles secondaires de l’Ontario (FEESO)

Présidente, Conseil des travailleurs de l’éducation de l’Ontario (CTEO)

Présidente, Alliance des travailleuses et travailleurs en éducation de l’Ontario (ATEO)

Coordonnateur, Syndicat canadien de la fonction publique – Ontario (SCFP-Ontario)

Directeur général, Association des directions et directions adjointes des écoles franco-ontariennes (ADFO)

Directeur général, Catholic Principals' Council of Ontario (CPCO)

Directrice générale, Ontario Principals' Council (OPC)